

Guide des bonnes pratiques pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Mai 2022

pour le secteur de
la Boulangerie Pâtisserie



Édito



Grâce à ce guide, la FEB souhaite sensibiliser, accompagner et soutenir ses adhérents sur les sujets de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Cette initiative a été lancée pour que les adhérents puissent s'approprier les principes du développement durable et s'impliquer, selon leurs propres enjeux, dans les thématiques de leur choix et à leur rythme.

Ce guide vous apportera de la visibilité sur les enjeux et priorités de nos entreprises en matière de RSE ainsi que des outils méthodologiques vous permettant, étape par étape, de construire votre propre stratégie RSE. Il vous transmet aussi quelques exemples de bonnes pratiques déjà menées.

Et si vous souhaitez aller plus loin, sachez qu'une commission RSE a été créée dans le but de mutualiser les actions et trouver des solutions aux problématiques RSE communes et non concurrentielles.

À la FEB, **nous sommes persuadés que nous gagnerons le pari de la transition écologique et solidaire en unissant nos forces.** Nous croyons en une réflexion collective menée de front pour apporter à l'ensemble de la profession des solutions innovantes et efficaces permettant à chacun de diminuer son impact environnemental et de développer un impact social et sociétal positif.

**Sylvia
Touboulic Barreateau**

Présidente de la commission RSE

Sommaire

Introduction	03
La RSE, qu'est-ce que c'est ?	03
Les bénéfices d'une démarche RSE	05
La RSE et les ODD	08
Les bonnes pratiques	13
Gouvernance	13
Économie & territoires	17
Social	23
Environnement	27
Communiquer : les 3 règles d'or	31
Rappel des outils FEB	33
Pour aller plus loin	36

Ce document n'est ni exhaustif, ni contraignant.
Il rassemble les bonnes pratiques RSE jugées pertinentes,
chaque entreprise reste libre de reprendre ou de
personnaliser celles-ci en fonction du contexte qui
l'entoure et de sa propre démarche RSE.

La RSE, qu'est-ce que c'est ?

En 1987, le rapport Brundtland propose une définition qui est la plus communément admise à ce jour sur **le concept de développement durable** :

« **Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** »

Issue du concept d'origine anglo-saxonne de Corporate Social Responsibility (CSR), la Responsabilité Sociétale

des Entreprises (RSE) est la contribution des entreprises au développement durable.

Celle-ci se traduit concrètement par **un comportement éthique et transparent des entreprises** qui serait de tendre vers un équilibre entre trois axes fondateurs :

- **Efficacité économique,**
- **Respect de l'environnement,**
- **Progrès social.**

Le comportement d'une entreprise responsable se doit de prendre en compte les besoins et attentes de ses parties prenantes, respecter la réglementation en vigueur, les normes internationales et les droits de l'Homme, intégrer la RSE dans sa stratégie et l'appliquer dans les relations avec toutes ses parties prenantes.

Une démarche volontaire et/ou réglementaire

Si la responsabilité sociétale des entreprises s'est développée en tant que démarche volontaire, la France s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire qui prend notamment en compte le pilier environnemental de la responsabilité sociétale des entreprises.

Ce cadre s'est construit progressivement au regard des évolutions du dispositif de reporting extra-financier des entreprises.

Seules les entreprises de plus de 500 salariés sont soumises à des obligations en matière de reporting RSE (reporting extra-financier prévu par l'article 225 de la loi Grenelle 2).

Toute démarche RSE conduite par une PME relève donc d'une initiative volontaire.

Cadre législatif national :

- loi NRE (nouvelles réglementations économiques de 2001) ;
- lois Grenelle I et II de 2009 et 2010 ;
- Plus récemment, la loi PACTE de 2019 introduit de nouvelles dispositions dans le code civil afin d'intégrer des notions d'intérêt social et de raison d'être de l'entreprise.

En savoir plus :

<https://www.ecologie.gouv.fr/rapportage-extra-financier-des-entreprises>

Dans le cadre du Green Deal, la Commission européenne a présenté une proposition de directive révisant la directive de 2014 relative à la publication d'informations extra-financières (NFRD). Le seuil de 500 salariés conditionnant l'obligation de reporting extra-financier va probablement être baissé, élargissant ainsi le périmètre de cette obligation.

Les bénéfices d'une démarche RSE

Vous faites toutes et tous de la RSE sans le savoir...

Les nombreuses actions développées par votre entreprise au quotidien sur le plan social, sociétal, économique ou environnemental peuvent être structurées et valorisées dans une démarche RSE.

Initier une démarche revient dans un premier temps à identifier ces actions, en phase avec les principes RSE et qui entrent dans votre politique, puis de s'engager sur une voie de progrès.

La mise en œuvre d'une démarche RSE présente de nombreux avantages :

- Assurer la pérennité de son entreprise et développer sa compétitivité
- Attirer les talents et mettre en place un projet d'entreprise fédérateur
- Développer sa notoriété et valoriser son image
- Diminuer son impact environnemental
- Diminuer ses coûts, améliorer sa performance
- Innover
- Lutter contre la corruption
- Favoriser l'insertion professionnelle
- Accéder à des financements
- Favoriser son ancrage territorial
- Permettre une consommation durable et responsable



La RSE est reconnue pour être une démarche vertueuse alliant stratégie (projet qui engage l'entreprise sur des objectifs définis au regard de ses enjeux prioritaires), méthode structurante (qui tient compte de l'interactivité et donc du dialogue des parties prenantes) et outil opérationnel (liste de bonnes pratiques et évaluation des actions).

Plus concrètement, cette démarche de qualité, de sécurité et de valorisation auprès de toutes les parties prenantes, selon des principes éthiques et de transparence, contribue à **renforcer la confiance des consommateurs comme des autres parties prenantes.**

« En s'impliquant dans cette démarche, les adhérents de la FEB ont l'opportunité de progresser dans leur performance globale (image, attractivité, compétitivité) tout en répondant aux fortes attentes sociétales et environnementales. »

Les étapes pour initier une démarche structurée



La RSE et les Objectifs de Développement Durable

Il convient de bien distinguer Objectifs de Développement Durable (ODD) et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : ces deux concepts sont de nature et de portée très différentes, même si leur finalité – le développement durable – est la même.

Les ODD ont été adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015 et définissent des exigences à l'égard de ses membres (les États) pour un cadre temporel défini à l'horizon 2030.

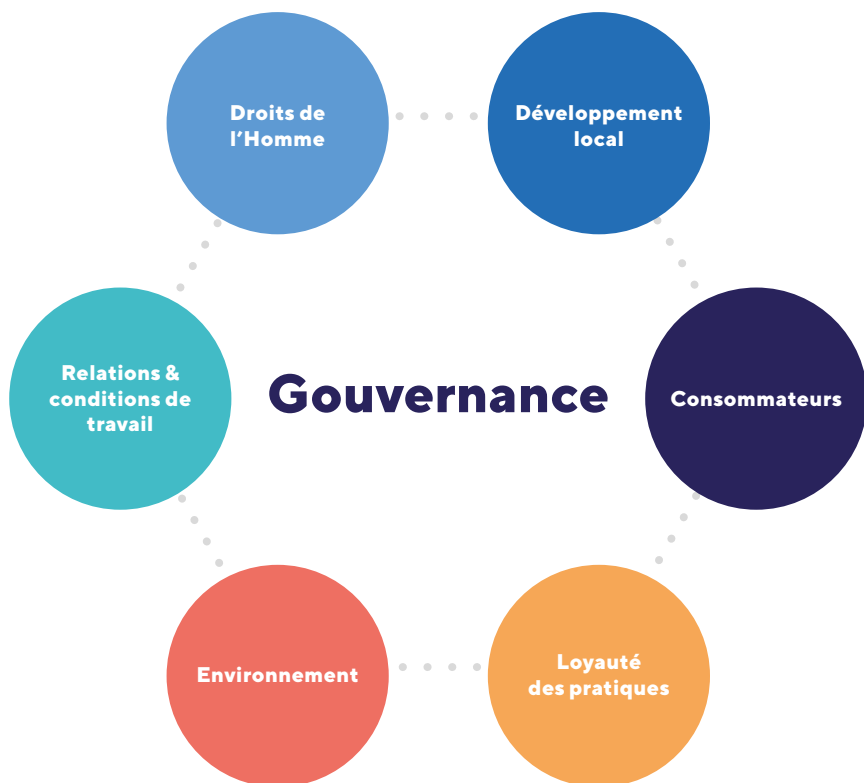
Les ODD incarnent la notion de « bien commun », de plus en plus présente au niveau international.

La RSE concerne les entreprises. Les acteurs privés sont également vivement engagés à y contribuer.

La Plateforme RSE a élaboré en 2014 un texte de référence¹, qui s'appuie sur la définition de la RSE donnée par la Commission européenne : « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ».

« La FEB s'est appuyée sur le rapport de la plateforme RSE pour rédiger son propre guide et ainsi donner à ses adhérents des outils dédiés à la responsabilité sociétale. »

¹ Plateforme RSE (2014), texte de référence sur la responsabilité sociétale des entreprises partagé par les membres de la Plateforme RSE, France Stratégie.



Dans la même logique, la norme internationale ISO 26 000 sur les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale est à destination des organisations, tandis que les ODD s'adressent à tous les acteurs. Les ODD et la RSE reposent sur les mêmes enjeux du développement durable : économique, social, environnemental.

Alors que les ODD relèvent d'une vision prospective et de l'initiative volontaire pour développer de nouvelles stratégies et politiques en faveur du développement durable, la RSE renvoie à la notion de responsabilité vis-à-vis des impacts de l'activité des entreprises.

Ainsi, les ODD ne peuvent pas remplacer l'ensemble du spectre de la RSE car ils ne traitent pas explicitement de la démarche reliant entreprise et société qui repose sur le dialogue entre parties prenantes.

La RSE s'appuyant en outre sur d'autres textes, nationaux et internationaux (UE, OCDE, ONU, OIT, etc.).

« L'objectif de ce guide est de montrer comment intégrer les ODD afin de répondre aux principaux enjeux que vous rencontrez. »

Afin de faciliter la lecture de ce guide, quatre axes ont été retenus :

- Gouvernance
- Économie & Territoire
- Social
- Environnement.

À cela, nous y avons ajouté les Objectifs de Développement Durable associés.



Tableau des correspondances

Les ODD sont donnés à titre indicatif. Chaque entreprise doit se les approprier et les adapter en fonction de sa stratégie. Différents guides sont à votre disposition pour vous aider à les mettre en place (cf annexes).

AXES DU PRÉSENT GUIDE	QUESTIONS CENTRALES DE L'ISO 26000
Gouvernance	Gouvernance
Économie & Territoire	Loyauté des pratiques Questions relatives aux consommateurs Communauté et développement local
Social	Droits de l'Homme Relations et conditions de travail
Environnement	Environnement

Afin de vous accompagner, la FEB a identifié des leviers d'action, bonnes pratiques et exemples que vous pourrez mettre en place au sein de votre structure.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures

ODD 10 : Inégalités réduites

ODD 11 : Villes et communautés durables

ODD 1 : Pas de pauvreté

ODD 4 : Éducation de qualité

ODD 5 : Égalité entre les sexes

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

ODD 2 : Faim « Zéro »

ODD 6 : Eau propre et assainissement

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

ODD 12 : Consommation et production responsables

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

ODD 14 : Vie aquatique

ODD 15 : Vie terrestre

Gouvernance

La gouvernance est le système par lequel une entreprise prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs. Facteur le plus important car cadre de décision, elle permet aux entreprises d'assumer la responsabilité des impacts de leurs décisions et activités.

La mise en place d'une gouvernance responsable implique l'intégration de la RSE à la stratégie globale de l'entreprise

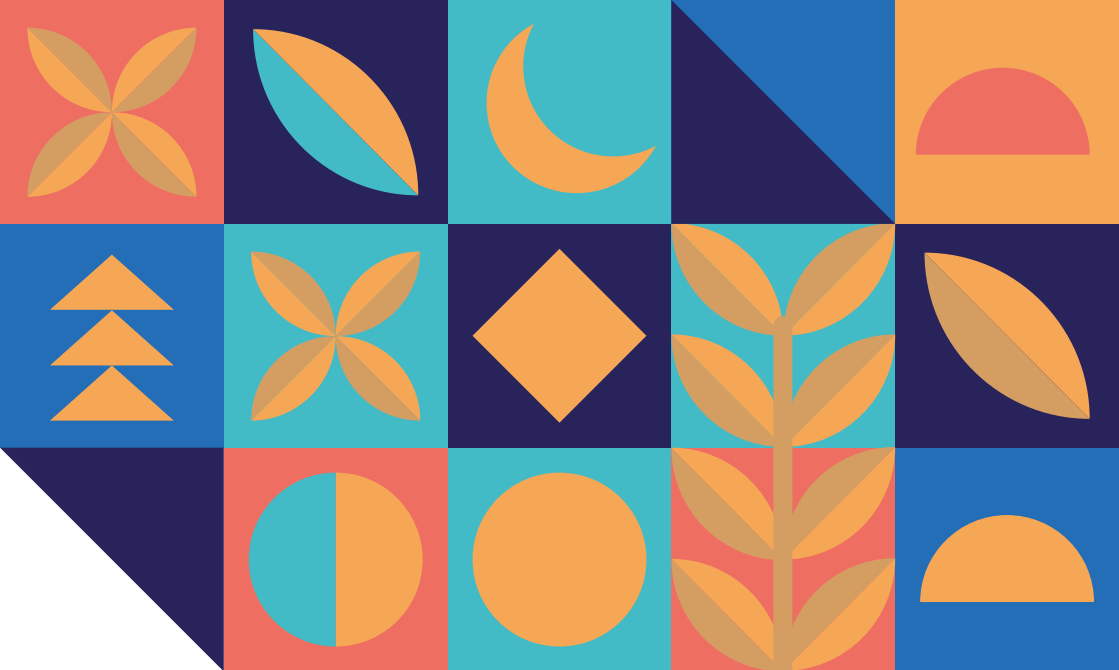
(la RSE étant un projet d'entreprise transverse), une vision holistique et des valeurs qui donnent du sens au modèle économique.

Les conditions nécessaires pour la gouvernance et le déploiement d'une bonne démarche RSE :

- Un fonctionnement équitable et participatif
- La pertinence et la cohérence des pratiques de management et de communication auprès de toutes les parties prenantes
- La maîtrise des risques (financiers, sociétaux et réputationnels)

Objectifs clés

- **Intégrer les trois piliers RSE** (Économique, Social, Environnemental) dans les choix décisionnels de la FEB
- **S'impliquer au sein de la FEB** afin de favoriser la collaboration au sein de la filière et porter un message commun



3 axes

- **Intégrer la RSE dans la politique** et le projet stratégique de l'entreprise
- **Identifier les parties prenantes**, directes ou indirectes et organiser un mode de dialogue avec elles
- **Assurer une veille réglementaire**

Objectifs de Développement Durable associés :



Intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise

- Définir et partager un projet stratégique en interne (via une communication dans une newsletter, sur les réseaux sociaux, dans un rapport RSE et/ou lors d'un événement organisé type convention)
- Créer un comité RSE en interne chargé d'animer la démarche
- Assurer la transparence des décisions
- Établir un calendrier des événements RSE (élaborer un calendrier éditorial pour les réseaux sociaux avec les journées mondiales)
- Mettre en place des indicateurs clés mesurables d'année en année
- Intégrer des objectifs opérationnels concrets dans la feuille de route des différentes équipes de l'entreprise pour que chacun s'approprie la démarche à son niveau

Identifier les parties prenantes, directes ou indirectes et organiser un mode de dialogue avec elles

- Réaliser une cartographie des parties prenantes afin de les catégoriser selon leur typologie, enjeux et importance
- Consulter les parties prenantes pour lister les propositions d'actions qui permettraient d'atteindre les axes stratégiques et les objectifs RSE fixés par l'entreprise
- Recenser les actions RSE des parties prenantes et faire le point régulièrement avec eux

Assurer une veille réglementaire

- Définir et organiser la veille réglementaire dans l'entreprise
- S'assurer que les personnes concernées ont accès et consultent régulièrement les outils de veille de la FEB : espace adhérent, veille réglementation, veille technique, veille sanitaire, la revue de presse, la newsletter, la lettre sociale et la lettre export



**Denis
Grivet**

Directeur
Qualité et RSE,
Groupe Paul

« La RSE est une démarche engageante pour l'entreprise, et il est indispensable qu'elle soit approuvée au plus haut niveau. Il faut également veiller à ce que cette impulsion soit bien connectée avec le projet d'entreprise, quelle qu'en soit la forme (raison d'être formalisée, vision stratégique, plan pluriannuel, ...). Dès lors que cette légitimité est acquise, il devient possible de décliner la volonté en actions concrètes et planifiées. S'appuyer sur un groupe de « collabor-acteurs » convaincus sera un levier d'action et de diffusion utile pour l'animateur de la démarche RSE. Enfin, partager les progrès avec tous valorisera les acteurs, et permettra de réunir de nouvelles compétences.»

Économie & Territoire

Ce chapitre rassemble 3 piliers de l'ISO 26 000 : Loyauté des pratiques, Consommateurs et Développement Local.

La loyauté des pratiques concerne la conduite éthique des affaires et des transactions entre l'entreprise et d'autres organisations. Dans notre filière, cela implique des relations commerciales transparentes, loyales et responsables entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

Les consommateurs doivent être satisfaits et protégés sur leurs besoins légitimes.

Aujourd'hui, face aux pressions sociétales, **la responsabilité des entreprises est très forte vis-à-vis des consommateurs.**

« Dans le cadre d'une démarche RSE, l'entreprise a une responsabilité au niveau de son territoire d'implantation. Sa contribution au développement socio-économique et à celui des communautés au niveau local est importante. »

Qualité, traçabilité, défense de l'environnement, lien de proximité entre le consommateur et le producteur/commerçant...

Des sujets essentiels sur lesquels s'investissent nos entreprises depuis longtemps : penser le long terme, placer l'humain au centre de son modèle ou faire vivre les territoires sont autant de principes inscrits dans les statuts des entreprises... Aujourd'hui plus que jamais, elles sont armées pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Objectifs clés

- **Promouvoir la responsabilité sociétale** à la fois par les actions et l'exemplarité de l'entreprise auprès des acteurs de la chaîne de valeur
- **Contribuer au développement local**
- **Sécuriser la traçabilité des produits et des opérations** dans la chaîne de valeur (du fournisseur au client)
- **Rassurer le consommateur** par une information sur le produit plus claire et plus transparente

Objectifs de Développement Durable associés :



7 axes

- **Lutter contre la corruption** en identifiant les risques, en mettant en place des contrôles et en sensibilisant les parties prenantes
- S'engager dans **un cadre responsable**
- Adopter une **communication sincère, loyale et non trompeuse**
- **Veiller à la protection** de la santé et de la sécurité des consommateurs
- Permettre une **consommation durable et responsable**
- **Contribuer à la création d'emplois** et au développement des compétences
- **S'impliquer auprès des communautés locales**, pour voir comment contribuer à l'attractivité du territoire

Lutter contre la corruption

- Identifier les risques en mettant en place des contrôles et en sensibilisant les parties prenantes
- Sensibiliser (charte éthique) et former le personnel sur la notion de corruption (formation dédiée)
- Mettre en place des règles transparentes concernant les cadeaux et invitations donnés, accordés ou reçus, pour éviter tout risque d'influence dans la prise de décisions
- Sélectionner les fournisseurs, prestataires et clients sur la base de leur probité et mettre en place une évaluation annuelle de ces parties prenantes

S'engager dans un cadre responsable

- Adopter des comportements d'achats responsables
- Mettre en place des conditions générales d'achats et des contrats-types client et fournisseur
- Développer des cahiers des charges produits
- Mettre en place des partenariats durables avec des fournisseurs engagés
- Respecter les droits de propriété et la protection des données (mettre en œuvre le règlement général sur la protection des données (RGPD))

Adopter une communication sincère, loyale et non trompeuse

- Mentionner les signes de qualité (AOP, IGP, Bio, CRC) et les autres informations (certification HVE, etc.)
- Capitaliser sur les différents supports de communication et sur les canaux de diffusion, en adaptant les messages à chaque pays cible
- Organiser et gérer un SAV
- Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des clients et des consommateurs
- Disposer d'un mécanisme rapide d'alerte et de rappel des produits en cas de crise (nommer un responsable)
- Mise en place du règlement INCO (Information du Consommateur)

Veiller à la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs

- Fournir aux consommateurs des informations nutritionnelles (sur les emballages, mettre à jour les bases (ex : Yuka))
- Mettre en place une organisation et un management de la sécurité des aliments
- Investir dans la traçabilité des produits (blockchain)
- Orienter la R&D vers les attentes consommateurs (Clean Label, Réduction du taux de sel)

Permettre une consommation durable et responsable

- Informer sur le cycle de vie des emballages, la réduction des déchets à la source et communiquer sur les efforts réalisés (consignes de tri sur les emballages « info-tri », réutilisation des invendus...)
- Réduire son empreinte écologique et communiquer sur les gains obtenus (réduction des emballages secondaires et tertiaires, REP, récupérer les biodéchets par une société tiers, etc...)
- Informer le consommateur sur les gammes et produits éco-conçus
- Apporter une information transparente aux consommateurs dans les magasins (Etiquetage, liste d'ingrédients, valeur nutritionnelle, allergènes)
- Promouvoir des produits fabriqués localement, saisonniers, issus d'une agriculture raisonnée
- Développer une gamme végétarienne

Contribuer à la création d'emplois et au développement des compétences

- Développer des partenariats avec les parties prenantes locales en charge de l'emploi et de la formation
- Organiser des visites préalables du site avec des groupes de personnes en recherche d'emploi
- Contribuer à l'élaboration de formations spécifiques sur les métiers en tension de la filière
- Contribuer à l'éducation et la culture, en accueillant des stagiaires et apprentis, en faisant découvrir les métiers de l'entreprise et en s'impliquant dans les manifestations locales
- Encourager l'implication des salariés dans la vie locale (milieu associatif, CFA...): favoriser le mécénat et le sponsoring d'associations sportives ou culturelles
- Définir les besoins en qualification dans le secteur et contribuer au développement de CQP (CQP FEB notamment)
- Promouvoir la filière en tant que futur employeur (marque employeur) sur les salons de l'emploi, dans les universités, lycées et collèges



**Jérôme
Lebrun,**

Directeur Général,
BPA

«En tant qu'acteur de la RSE au quotidien en réalisant des livraisons 7 jours sur 7 à nos clients situés dans un rayon de 80 km autour de nos boulangeries avec notre propre logistique, la mise en avant de notre démarche « circuits courts » dans laquelle nous sommes engagés depuis plus de 20 ans est importante pour expliquer l'implication de nos collaborateurs à nos clients et partenaires sur notre territoire.»

S'impliquer auprès des communautés locales pour participer à l'attractivité du territoire

- Mieux connaître son écosystème local et échanger avec les élus et les membres de la société civile (ouvrir les portes de l'entreprise aux élus locaux, partager un moment convivial avec les élus (ex : galette des rois))
- Adhérer à une association d'entreprises locales, pour échanger sur les bonnes pratiques relatives à la RSE et au développement durable
- Privilégier le recours à une main d'œuvre locale (fournisseurs, artisans...)
- Être en veille sur les appels à projets ADEME (réduction de la consommation d'eau, d'énergie...)
- Développer des partenariats avec les Think Tanks ou les incubateurs de start-up
- Sponsoriser des activités éducatives et de formation de la Filière
- Contribuer à la valorisation des territoires par l'écoconstruction des bâtiments d'activité
- Nouer des partenariats avec des associations locales (Banques Alimentaires, Resto du cœur, Phenix etc.)

Social

Ce chapitre rassemble 2 piliers de l'ISO 26 000 : Les droits de l'Homme et les relations et conditions de travail.

Le volet social est un pilier important de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Il couvre des thématiques diversifiées et va concerner plusieurs parties prenantes : les collaborateurs, les adhérents, les fournisseurs et sous-traitants, etc. Les salariés français bénéficient d'une protection sociale légale faisant écho aux principes RSE.

«La RSE constitue une réponse méthodique et efficace aux défis sociaux, à travers ses six champs d'action clés : droits de l'Homme, création et pérennisation de l'emploi, conditions de travail, dialogue social, santé et sécurité au travail (SST) et valorisation du capital humain.»

Encourager, mesurer et valoriser systématiquement toutes ces pratiques en interne comme en externe contribuent au cercle vertueux de son impact : bien-être, implication, motivation participant à la performance globale de toute entreprise.

Objectifs clés

- **S'assurer du respect des droits de l'Homme** par les fournisseurs et prestataires
- **Promouvoir l'équité** femme/homme
- **Accroître l'attractivité** des métiers
- **Développer en compétence** les collaborateurs
- **Améliorer la qualité de vie** au travail



Isabelle Dussous

Directrice Qualité et responsable de la RSE, **Bridor**

« Chez Bridor, nous agissons quotidiennement pour garantir le bien-être de nos collaborateurs. Nous utilisons notamment des exosquelettes et des capteurs de fatigue pour lutter contre les TMS (Troubles musculo-squelettiques). Nous sommes d'ailleurs très fiers de voir nos actions récompensées par l'obtention récente de la certification ISO 45001 qui valorise les actions en faveur de la santé et la sécurité des collaborateurs. »

6 axes

- **Recenser et gérer les situations** présentant un risque pour les droits de l'Homme
- **Lutter** contre les discriminations
- **Améliorer la qualité de vie** au travail
- **Assurer le dialogue social**, par une concertation régulière et construite entre employeur et salariés
- **Garantir la santé et la sécurité au travail** en identifiant les risques potentiels
- **Développer** le capital humain

Objectifs de Développement Durable associés :



Recenser et gérer les situations présentant un risque pour les droits de l'Homme

- Élaborer et suivre un plan d'actions en faveur de l'égalité des chances : parts Femmes/Hommes, des différentes générations, ou encore des personnes en situation de handicap
- Répondre au rapport de branche et se positionner par rapport au reste des entreprises de la branche et identifier des mesures correctives le cas échéant
- Établir une charte de responsabilité humaine et y faire adhérer ses fournisseurs (mettre en place des audits chez ses fournisseurs)
- Permettre aux salariés d'accéder à la convention collective applicable

Lutter contre les discriminations

- Respecter et suivre l'Index Femmes/Hommes avec une politique RH qui s'appuie sur l'équité dans l'accès à l'emploi et l'évolution dans l'entreprise
- Favoriser l'insertion durable des jeunes, l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors (élaborer un programme d'inclusion des personnes confrontées à la longue maladie)
- Veiller à l'équité des traitements (salaires et avantages) entre salariés en CDI/CDD/intérimaires/saisonniers ou promouvoir le temps complet
- Former les managers aux questions liées aux discriminations dans l'entreprise
- Mettre en place un référent « harcèlement » dans l'entreprise
- Lutter contre la discrimination : mettre en place une ligne éthique à destination des parties prenantes. Par exemple, mettre en place un système d'alerte de comportement non éthique en ligne sur le site internet de l'entreprise pour que les collaborateurs, fournisseurs, partenaires puissent signaler un comportement non éthique.

Améliorer la qualité de vie au travail

- Travailler avec un ergonome sur l'aménagement des postes de travail (pénibilité, répétabilité des gestes...)
- Aménager le temps de travail en prenant au mieux en compte les souhaits des salariés (familles monoparentales, salariés en fin de carrière, personnes en situation de handicap...)
- Proposer des services pour les salariés : cantine, tickets restaurant, mutuelle attractive, garderie, service de transport en commun entreprise, développement des activités sociales et culturelles

Assurer le dialogue social, par une concertation régulière et construite entre employeur et salariés

- Favoriser et échanger avec le Comité Social et Economique lorsqu'il existe
- Réfléchir à des systèmes alternatifs de dialogue social tels que baromètre, enquête périodique sur la vie de l'entreprise, restitution partagée en y associant le cas échéant le comité social et économique
- Instituer un événement impliquant tous les salariés autour d'une cause choisie par eux dans le cadre de la RSE et reflétant les valeurs de l'entreprise (collecte des Banques Alimentaires, participation à des courses sportives, don du sang, team building, etc.)

Garantir la santé et la sécurité au travail en identifiant les risques potentiels

- Mettre en place un système de management de la Santé et Sécurité au Travail (SST) de proximité
- Former les salariés aux risques (équipements, incendie, etc)
- Prendre en compte les risques psychosociaux dans le DUERP
- Mettre en place un bilan annuel des accidents de travail et analyse des causes, avec des indicateurs de suivi
- Favoriser la prévention des risques par l'animation de groupes d'échanges

Développer le capital humain

- Mettre en place de façon proactive un plan de formation couvrant les besoins et les attentes de l'ensemble des collaborateurs
- Fidéliser les salariés
- Sensibiliser tout le personnel à la RSE
- Mettre en place une GEPP pour anticiper les transmissions de savoirs (organiser des vis ma vie entre collaborateurs)
- Développer l'apprentissage
- Développer l'employabilité des personnes via des formations qualifiantes (CQP par exemple)
- S'appuyer sur les entretiens annuels et professionnels pour évaluer la progression des compétences et la mise en pratique
- Favoriser la mobilité interne
- Partenariats avec des centres de formation (FEB, CFA...) liés à l'évolution des métiers

Environnement

Après deux décennies d'efforts pour préserver l'environnement (recyclage, économies d'eau, baisse de l'empreinte énergétique et de l'impact carbone), **de nombreux progrès restent encore à faire dans le secteur de la BVP.**

« Les enjeux de la filière sont multiples : garantir la maîtrise des impacts environnementaux, sensibiliser les acheteurs, promouvoir les bonnes pratiques, faire évoluer la perception du consommateur. »

Dans ce contexte, les entreprises doivent faire preuve tout particulièrement d'une démarche environnementale structurée et intégrée, depuis le stockage des matières premières jusqu'à la mise à disposition des produits.

Objectifs clés

- **Inciter nos fournisseurs** à limiter au maximum les pollutions et nuisances de tout type et encourager les démarches de labellisation
- **Réduire la consommation de ressources** (eau, énergie, matières sèches) et favoriser leur recyclage



Barbara Bosquette

Responsable communication et développement durable,

Mademoiselle Desserts

« La maîtrise des fluides artificiels utilisés dans les systèmes de réfrigération a un impact direct sur l'environnement et représente un enjeu majeur dans la lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement climatique. Depuis plusieurs années, le groupe a lancé un programme de mise en conformité, rénovation, suppression même de fluides frigorigènes artificiels. Par exemple, les fluides R413 et R452 ont disparu de toutes nos installations en 2021. »

3 axes

- **Prévenir les pollutions**, notamment par la surveillance de ses activités polluantes, l'adoption de nouvelles pratiques et la gestion de ses déchets
- **Aller vers une utilisation durable des ressources**, en limitant ses consommations (eau, énergie) et en intégrant des ressources renouvelables
- **Limiter ses impacts sur le changement climatique**, en identifiant, optimisant et réduisant ses émissions de gaz à effet de serre

Objectifs de Développement Durable associés :



Prévenir les pollutions, notamment par la surveillance de ses activités polluantes, l'adoption de nouvelles pratiques et la gestion de ses déchets

- Développer les certifications type HVE, agriculture biologique, CRC, Label Rouge etc. et promouvoir ces démarches auprès des parties prenantes
- Conduire une Analyse du Cycle de Vie des produits
- Conduire une analyse environnementale pour hiérarchiser les impacts significatifs
- S'assurer de sa conformité aux règles ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)
- Mettre en œuvre une politique de réduction des volumes et du poids des emballages au travers d'une Charte d'Achats Responsables
- Solliciter / challenger les fournisseurs sur la recyclabilité / fin de vie des emballages et des encres
- Inciter et former les salariés au tri sélectif, les encourager à la réduction des déchets via des concours par service ou en mettant en place une borne de déchets pour les déchets ménagers (piles, ampoules, bouchons etc).
- Évaluer l'impact carbone de son entreprise (via la calculatrice carbone accessible sur Traace)

Aller vers une utilisation durable des ressources, en réduisant ses consommations (eau, énergie) et en optimisant des ressources renouvelables

- Réaliser un diagnostic flux (énergies, eau, matières premières, déchets) et développer un plan d'actions pour réduire les consommations et les coûts
- Limiter les rejets d'eau au niveau des usines et se doter d'équipements spécifiques pour réduire la consommation d'eau
- Réaliser un diagnostic énergétique
- Mettre en place des solutions moins énergivores (relamping, récupération des calories des fours ou groupes froid)
- Cartographier les consommations (ramenées à l'unité de production) et réaliser un plan d'économies d'énergie
- Promouvoir les écogestes au bureau (lumière, déchets, eau) et lutter contre le gaspillage
- Impliquer le personnel sur les économies de ressources réalisées
- Mettre en place une politique d'achats responsables et sensibiliser les fournisseurs à cette problématique (cahiers des charges, chartes environnementales...)
- Recycler les eaux chaudes de process
- Mutualiser les productions énergétiques avec les entreprises voisines

Limiter ses impacts sur le changement climatique, en identifiant, optimisant et réduisant ses émissions de gaz à effet de serre

- Prévenir, réduire les fuites de gaz réfrigérants et suivre les consommations des groupes froid
- Suivre la consommation des véhicules d'entreprise (dont véhicules commerciaux), réaliser des bilans « carburation »
- Encourager le covoiturage, l'utilisation de véhicules hybrides et/ou électriques
- Encourager les salariés à venir en vélo dès que possible (forfait mobilité durable)
- Proposer des stages d'éco-conduite pour les commerciaux et les conducteurs de véhicules d'entreprise
- Réaliser un bilan carbone
- Favoriser les visioconférences et inciter à des modes de déplacements responsables (train, transports en commun)
- Relayer les opérations type « Plante ton slip » (ADEME) pour sensibiliser sur les enjeux environnementaux
- Inciter les salariés à faire des quizz (disponibles sur GESTE) pour évaluer leur empreinte carbone
- Mettre en place des bornes de recharges électriques sur les parkings d'entreprise et mettre en place des bornes de réparation de vélos pour regonfler une roue, etc...
- Mettre les déchets dans une station de méthanisation afin d'alimenter l'usine en gaz

Communiquer

« Avec des consommateurs de plus en plus conscients de l'impact de l'économie sur la société, la communication RSE est devenue pour les entreprises un élément véritablement stratégique. »

- **Pour les ventes et l'image de marque** : les consommateurs choisissent d'acheter ou de quitter une marque en fonction de ses prises de position sociétales.
- **Pour la marque employeur** : les collaborateurs positionnent l'engagement environnemental ou social d'une organisation comme plus importante que le salaire.

3 règles d'or



Je mets en place

Haro sur le greenwashing

Bien énoncer la mission et la vision de l'entreprise

Créer une charte RSE



J'évalue

Prouver, toujours.
Enjoliver, jamais.

Être dans l'amélioration continue

Le cas échéant, labélisation par un organisme tiers

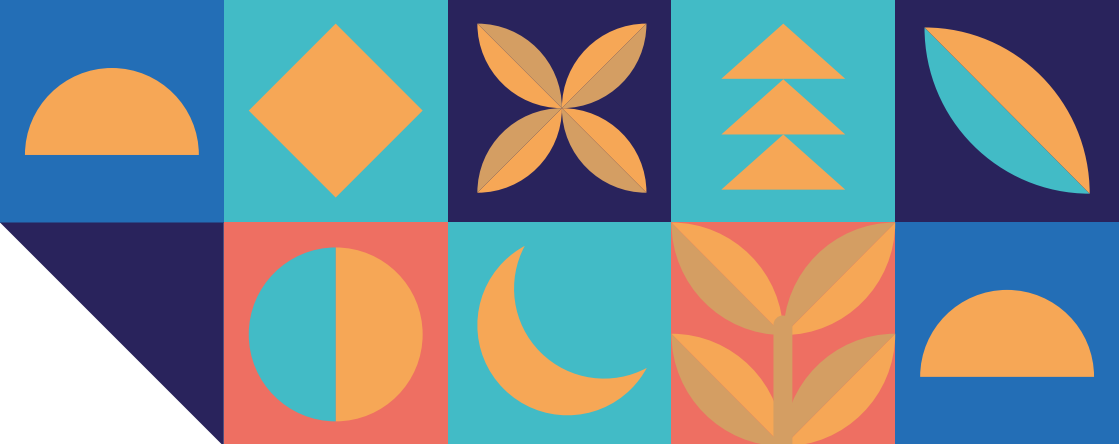


Je communique

Communiquer sur vos objectifs

Être transparent

Communiquer auprès des parties prenantes, des consommateurs et des salariés



3 conseils pour réussir sa stratégie de communication

1 | Varier les formats de communication RSE

Podcasts d'entreprise, infographies, vidéos avec des interviews.

2 | Investir les bons canaux : en interne et en externe

Il est important de vous aligner sur les autres services en coconstruisant un plan de communication global (créer un planning éditorial ensemble).

3 | Impliquer votre écosystème dans votre communication

Événements internes autour des engagements, interview des collaborateurs/investisseurs, faire de vos clients/collaborateurs des ambassadeurs RSE.

Les outils FEB à votre disposition



Calculer votre empreinte carbone : Trace

Trace est un outil de mesure et de suivi d'empreinte carbone. La FEB a défini avec eux des grilles de collecte spécialisées pour chaque type d'activité de boulangerie (industrielles, panèteries, artisanales) et un catalogue d'actions de réduction adaptées à vos activités.



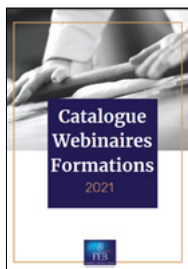
Take a waste
Votre interlocuteur unique jusqu'au zéro déchet



HUBENCY

Réduire vos coûts de collecte des déchets : Take A Waste / Hubency

Take A Waste / Hubency est une solution clé en main peut vous permettre de réduire vos coûts de collecte des déchets.



Catalogue des formations

La Fédération des Entreprises de Boulangerie Pâtisserie a réalisé un catalogue de formations et de webinaires animés par des experts dédiés aux professionnels du secteur.



Guide mise en place tri des déchets

Ce guide est à destination de tous les professionnels de la restauration rapide afin de faciliter la mise en place du tri sélectif en salle. Il a pour objet de partager les enseignements issus des groupes de travail collaboratifs menés par le SNARR, la FEB et le groupe Citeo.

Rapport de branche

La FEB réalise chaque année un rapport social de branche, conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et suivants du Code du travail.

Ce rapport permet notamment de disposer d'éléments d'évolution des salaires effectifs moyens par catégories professionnelles et par sexe, en regard des salaires minima hiérarchiques. Il vous permet en tout état de cause de pouvoir « positionner » votre entreprise aux données collectives.

Veilles réglementaire, technique et sanitaire

Découvrez toutes nos veilles sur votre espace adhérent :

<https://adherent.entreprisesboulangerie.org>



Convention collective

La FEB a mis à jour la dernière édition de la convention collective nationale qui datait de 2013.

Pour commander un exemplaire, vous pouvez contacter Wilson Piques (wpiques@febpf.fr).



Charte sel dans le pain

En mars 2022, les professionnels du secteur du pain (pain courant, complet, céréales et pain de mie avec ou sans gluten) étaient réunis au Salon International de l'Agriculture pour signer, aux côtés des ministères de l'Agriculture et de la Santé, le premier accord collectif sur la réduction de la teneur en sel du pain. Cet engagement volontaire est le fruit de 2 ans de travail collectif. Cet accord sur la réduction du taux de sel s'inscrit donc dans une démarche globale pour parfaire le profil nutritionnel du pain, source de fibres et contribuant à une alimentation saine et équilibrée.

Plus d'infos sur [l'espace adhérent](#) de la FEB.



E-learning sécurité et hygiène

La FEB a développé des outils d'E-learning afin de répondre à 3 objectifs :

- Former les nouveaux collaborateurs à la Sécurité et à l'Hygiène
- Rappeler les règles de Sécurité et d'Hygiène à tous les salariés
- Répondre aux obligations légales de formation

Pour aller plus loin

Pour démarrer

- **Liste des 17 ODD** et de leurs 169 cibles disponibles sur le site du Global Compact France
- **Guide réalisé par Global Compact France sur les bonnes pratiques des PME :**
« PME des réponses à vos enjeux clés grâce aux objectifs de développement durable »
- **Guide « Entreprises, contribuez aux Objectifs de Développement durable ! »**
qui reprend chacun des ODD en les illustrant par des exemples d'actions concrètes
- **Un e-learning ludique à destination des TPE/PME avec Bpifrance, Label Lucie et B&L Evolution :** ODD c'est pas compliqué.

Pour promouvoir ses pratiques

- **Global Impact+**, la 1ère plateforme française d'actions en faveur des 17 ODD, recense les bonnes pratiques de tous types d'acteurs. N'hésitez pas à y poster vos actions !

Glossaire

BILAN CARBONE

Évaluation de l'impact des activités qui engendrent des émissions de gaz à effet de serre.

BIODIVERSITÉ

Diversité des organismes vivants et de gènes présents et en interaction entre eux, dans une région géographique délimitée.

BLOCKCHAIN

Technologie de stockage et de transmission d'informations à coût minime, sécurisée, transparente, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Par extension, une blockchain (littéralement une « chaîne de blocs ») désigne une base de données sécurisée et décentralisée, répliquée sur un très grand nombre de noeuds, et contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité.

CONSOMMATION DURABLE

Désigne un mode de consommation basé sur l'utilisation de services et/ou de produits qui répondent à des besoins fondamentaux et améliorent la qualité

de vie, tout en réduisant au minimum l'utilisation de ressources naturelles et de matières toxiques, ainsi que les rejets de déchets et de polluants durant le cycle de vie du service ou du produit. L'objectif est de ne pas compromettre les besoins des générations futures.

CORRUPTION

La corruption active est le fait pour quiconque à tout moment de proposer ou de céder, directement ou indirectement, à un agent public français ou étranger (personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, salariée d'une entreprise publique, etc.) ou à une personne privée (dans le cadre d'une activité professionnelle ou sociale, d'une fonction de direction ou d'un travail pour une personne physique ou morale) des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour elle-même ou pour autrui, pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir (ou parce qu'elle a accompli ou s'est abstenue

d'accomplir) un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat, ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat. (Articles 433-1 et s., 435-1 et s., 445-1 et s. du Code pénal).

CQP

Certificat de Qualification
Professionnelle

DEVOIR DE VIGILANCE

Obligation faite aux entreprises donneuses d'ordre de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations mais qui peut aussi s'étendre aux activités de leurs filiales et de leurs partenaires commerciaux (sous-traitants et fournisseurs).

DUERP

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

ÉCO-CONCEPTION

Approche qui tient compte de l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie depuis sa conception jusqu'à l'usage, voire sa transformation.

EMPLOYABILITÉ

Aptitude d'une personne à être affectée à un autre travail, à progresser et à s'adapter au changement professionnel.

GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

Démarche d'anticipation et d'adaptation des emplois et des compétences d'une entreprise face à des enjeux sociaux (départs en retraite, pénurie de main-d'oeuvre, organisation du travail, etc.) et économiques (positionnement sur un marché, concurrence, ...)

GOVERNANCE

Système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs et selon les sept principes fondateurs de la RSE : transparence, comportement éthique, respect des intérêts des PP, respect du principe de légalité, redevabilité, respect des normes internationales de comportement, respect des Droits de l'Homme.

GROUPES VULNÉRABLES

Groupe d'individus partageant une ou plusieurs caractéristiques qui constituent la base d'une discrimination ou de circonstances défavorables en matière sociale, économique, culturelle, politique ou touchant à la santé, et qui empêchent les individus en question de disposer des moyens leur permettant de mettre leurs droits en application ou, par ailleurs, de bénéficier d'opportunités égales.

HVE

Haute Valeur Environnementale.

ISO 26000

Norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) établissant les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises et plus généralement des organisations, c'est-à-dire qu'elle définit comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable. Elle est publiée depuis le 1er novembre 2010.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La loi n° 2016-1691 prévoit que le dirigeant d'une entreprise peut être tenu responsable à titre personnel du défaut de conformité de son entreprise aux mesures de prévention et de détection de la corruption (prévues à l'article 17). Il lui appartient donc de veiller personnellement à ce que son entreprise se dote d'un programme anticorruption conforme à la loi française. Cette obligation ne vise que les entreprises qui emploient au moins 500 salariés ou qui appartiennent à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et qui compte un effectif total d'au moins 500 salariés. Le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé doit être supérieur à 100 millions d'euros.

PARTIES PRENANTES (PP)

Acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet. On distingue les parties prenantes directes (salariés, saisonniers, adhérents, actionnaires, fournisseurs, prestataires, banquiers, assureurs, clients) et indirectes (consommateurs, medias, ONG, collectivités, riverains, associations, interprofession, fédérations, syndicats, instituts de recherche, etc.).

PRÉVENTION DE LA COMPLICITÉ

Fait d'être impliqué directement ou indirectement dans la violation des Droits de l'Homme commise par une autre société, gouvernement, individu, groupe ou autre.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable, y compris la santé et le bien-être de la société ;
- Prend en compte les attentes des parties prenantes ;

- Est en conformité avec le droit applicable et conforme aux normes internationales de comportement ;
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisme et mis en pratique dans ses relations.

SST

Santé Sécurité au Travail.

Remerciements

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réflexion collective menée sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'élaboration de ce Guide notamment les membres de la commission RSE qui ont partagé leurs bonnes pratiques pour construire ce guide au service de notre secteur.

Ce guide est évolutif et est susceptible d'être modifié.

Dans un souci de clarté, ce référentiel RSE pour le secteur de la Boulangerie Pâtisserie se veut volontairement accessible et synthétique.

Si vous souhaitez toutefois en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la FEB (contact@febpf.fr).

